

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 27 juin 2023

en la salle de Solwaster

Présents :

- **CLDR :** voir annexe
- **Administration communale :** Donatienne SOLHEID
- **Auteur de programme :** Cécile ROMAND
- **FRW :** Stany NOËL

Excusés : voir annexe

Ordre du jour :

1. Approbation du c-r de la réunion précédente (31 mai 2023)
2. Validation formelle des Fiches-Projets présentées le 31 mai
3. Sélection du 1^{er} projet à introduire en 1^{ère} Convention
4. Relecture du PCDR et résumé
5. Suite et fin de l'élaboration du PCDR
6. Divers

Accueil

Le président Michel Fransolet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Le compte-rendu est approuvé sans remarque.

2. Validation formelle des Fiches-Projets présentées le 31 mai

Suite à la présentation des fiches, les membres ont disposé de 2 semaines pour formuler leurs ultimes remarques. Deux fiches ont fait l'objet de commentaires :

f-p «Espace de convivialité à Charneux » :

Craintes des riverains quant au dérangement

f-p « Voie lente intervillageoise Herbiester-Jalhay-Charneux »

Quantifier l'usage quotidien et adapter le revêtement en fonction de celui-ci et du respect de la biodiversité

Marc Monfort (auteur de cette remarque) intervient pour préciser qu'il n'est nullement opposé à ce projet, mais souhaite s'assurer de sa réussite, ce qui requiert une analyse fine et donc une réponse adaptée au(x) contexte(s).

Cécile Romand précise que ces fiches (ne) sont (qu')une partie du PCDR dont l'élaboration se clôture et sont donc encore « basiques » à ce stade ; c'est lorsqu'on passera au stade « mise en œuvre » des projets qu'elles seront affinées. Concrètement, les remarques formulées seront intégrées dans leur fiche respective, de manière à ce qu'elles soient prises en compte au stade « mise en œuvre ». à ce moment là, d'autres avis seront également sollicités : Direction de l'Urbanisme, DNF, GRACQ et la CLDR sera évidemment consultée.

D'ores et déjà, concernant l'aménagement de convivialité à Charneux, la Direction de l'Urbanisme a attiré l'attention sur son intégration tenant compte du voisinage.

3. Sélection du 1^{er} projet à introduire en 1^{ère} Convention

Stany Noël repart du résultat obtenu en fin de réunion le 31 mai, aboutissant à au classement de 6 projets matériels en lot 1.

Conclusion fiches projet du lot 1

Lot	Mat/ Imm	Objectif	Intitulé	Conclusion temporaire
1	MAT	A	Création de logements tremplins	3 fiches : 1 par lot
1	Imm	A	Coordination entre les associations	Lot 0
1	MAT	B	Création de voies lentes intervillageoises	2 fiches en lot 1 et 2
1	Imm	B	Promotion de la mobilité alternative et de l'intermodalité dans les déplacements	INCHANGE
1	MAT	C	Création d'une nouvelle zone d'activités artisanales à Sart Station	2 fiches en lot 1 et 3
1	?	D	Initiatives citoyennes pour la mise en place annuelle des projets BiodiverCité	IMMATERIELLE
1	Imm	D	Participation au projet de PNHF	Lot 0
1	?	D	Actions en faveur de la résilience face aux inondations	MATERIELLE
1	?	D	Assainissement des eaux usées en zone d'assainissement autonome	2 fiches en lot 2 et 3

Lot initial (CLDR du 31 mai 2022)	Lot actualisé	Mat/ Imm	Objectif	Intitulé
1	1	MAT	A	Création de deux premiers logements tremplins et d'un espace de convivialité à Surister
1	0	Imm	A	Coordination entre les associations
	1	MAT	A	Restauration du pont de Polleur et de ses abords
2	1	MAT	A	Aménagement de la traversée du village de Nivezé
2	1	MAT	A	Création d'un espace de convivialité à Charneux
1	1	MAT	B	Création de la voie lente intervillageoises entre Herbiester, Jalhay et Charneux
1	1	Imm	B	Promotion de la mobilité alternative et de l'intermodalité dans les déplacements
1	1	Imm	C	Création d'une nouvelle zone d'activités artisanales à Sart-Station
1	0 et 1	Imm	D	Initiatives citoyennes pour la mise en place annuelle des projets en faveur de la biodiversité
1	0	Imm	D	Participation au projet de PNHF
1	1	MAT	D	Création d'un bassin de rétention à Nivezé

C'est donc parmi ces 6 projets qu'il convient de sélectionner celui qui sera introduit en 1^{ère} demande de convention (= octroi de subvention pour sa réalisation). Ce choix devrait être guidé par le souci de cohérence avec la Stratégie et les Objectifs de Développement définis antérieurement.

Parmi ces 6 projets, 2 sont venus s'ajouter suite aux inondations : la réfection de Pont de Polleur et la création d'un bassin de rétention à Nivezé.

Pour le 1^{er}, il s'agit d'un projet bi-communal (avec Theux), de sorte que le financement ne pourrait que porter sur 50 % des coûts, et de surcroît, d'un ouvrage classé. Sa mise en oeuvre s'annonce complexe, de sorte qu'il n'est pas indiqué de le prendre en compte.

Le bassin de rétention devrait quant à lui bénéficier d'un subventionnement spécifique.

Dès lors, le choix devrait se faire parmi les 4 projets suivants :

- Logement-tremplin à Surister
- Traversée de Nivezé
- Espace de convivialité à Charneux
- Voie lente intervillageoise Herbiester-Jalhay-Charneux

Stany Noël propose un tour de table afin de permettre à chaque membre d'exprimer ses réflexions, avis et remarques, demandant aux membres du ¼ communal de s'exprimer (le cas échéant) dans un 2^{ème} temps.

Le 1^{er} membre à prendre la parole estime que la voie lente constitue à ses yeux le choix le plus cohérent, s'agissant de surcroît d'un tronçon faisant partie du réseau cyclo-pédestre traversant la commune.

Le 2^{ème} membre à s'exprimer conforte ce point de vue, indiquant que c'est un projet qui sera utilisé par le plus grand nombre de personnes.

Le membre suivant, tout en appuyant ce choix, estime par ailleurs que le projet de logements-tremplins, notamment eu égard à son coût (au rapport coût/bénéfice), est moins pertinent.

Un autre membre, dans le même ordre d'idée, (s')interroge quant à la traversée de Nivezé : sauf à considérer que la problématique en matière de sécurité des usagers lents soit aigüe, ce qui ne semble pas être le cas, ce projet est moins porteur à ses yeux.

Les derniers membres à s'exprimer appuient le projet de voie lente, tout en insistant sur la nécessaire re-consultation de la CLDR au moment de sa mise en oeuvre, notamment en ce qui concerne le choix de revêtement.

Concluant ce tour de table, qui fait apparaître une nette convergence d'avis, Stany Noël propose un vote à main levée. A l'unanimité, les membres présents valident la voie lente intervillageoise Herbiester-Jalhay-Charneux comme projet à introduire en 1^{ère} demande de convention.

4. Relecture du PCDR et résumé

Relecture

L'objectif de la **prochaine CLDR est la validation formelle du PCDR**. Ceci aura pour conséquence de figer la rédaction du PCDR et de débiter les diverses validations administratives conduisant à l'approbation du document par la Ministre.

Le PCDR sera donc transmis à la CLDR avant la prochaine réunion d'approbation.

En pratique : 6 parties, document compris entre 500 et 1000 pages, document fidèle aux discussions et décisions de la CLDR

Les parties 3, 4, 5 et 6, voire 2, seront mises à disposition de la CLDR, via un lien internet, en septembre 2023. Dès que possible, la partie 1 et le résumé seront joints également.

La CLDR aura au minimum 1 mois pour transmettre ses remarques, les plus précises possibles. Un courrier avertira à chaque fois la CLDR des mises à disposition des documents et des délais de relecture.

Résumé

Le résumé est une « synthèse du PCDR dans sa globalité » mais il n'y a pas de modèle imposé.

Il est proposé à la CLDR de participer à sa rédaction, notamment via un ou plusieurs témoignages de ses membres.

Proposition du bureau d'études :

20 à 30 pages illustrées

- Partie 1 : présentation succincte du territoire (+/- 10 pages)
- Partie 2 : FRW : chiffres + ligne du temps (1-2 pages +++)
- Partie 2 : Témoignage(s) de la CDLR ? (1 page ou plusieurs commentaires disséminés partout ?)
- Partie 3 : Vision (3-4 pages)
- Partie 4 : Schéma de la stratégie de la partie 4 (1 page)
- Partie 6 : Tableau + carte des projets (2 pages)
- Partie 5 : 1ère Convention détaillée (2 pages)
- Partie 5 : Description de 3 projets :1 par objectif (2 pages)

5. Suites et fin de l'élaboration du PCDR

Les dernières étapes à franchir sont d'ordre administratif :

- Approbation par le Collège
- Transmission au SPW pour avis de conformité
- Approbation par le Conseil communal (y compris 1^{ère} convention)
- Présentation devant le Pôle d'Aménagement du Territoire

Stany Noël indique que pour cette présentation du PCDR au Pôle d'Aménagement du Territoire, la participation d'un membre de la CLDR est requise. Le choix de cette personne (hors ¼ communal) aura lieu à la prochaine réunion.

Annexe 1: Présence des membres de la CLDR

Pour les représentants du Conseil communal		4/8	
NOM		NOM	
FRANSOLET Michel	P	LAURENT Eric	E
HEUSDENS Didier	P	HOUSSA Dimitri	E
SWARTENBROUCKX Vincent	E	VANDEBERG Victoria	P
		LERHO Francis	P
Pour les représentants de la population		15/28	
ADANS-DESTER Pascale	P	GREGOIRE Jean-Philippe	P
BECKER Luc	P	JACQUEMIN Pierre	A
BELBOOM André	P	KÖNINCKX Jean-Benoit	A
BLEUART Anne-Marie	E	MICHOEL Julien	P
BREUER Xavier	P	MONFORT Marc	P
CALLEWAERT André	A	MULLER Claudine	P
CORTEIL Alain	P	NICOLET Roger	A
DREZE-SEYNAEVE Anne-Marie	A	ORBAN Anne	E
DUPONT Michel	E	SENTE Cécile	P
EENENS Jacqueline	P	STATTROPP Patrick	A
FRANSOLET Anne	E	THEATE Pierre	P
FRANSSEN Eva	P	VERHAEGHE Léon	E
GEORIS Jean	P	WIES Claude	E
		ZURSTRASSEN Pirly	P

Total : 19/36 membres sont présents à la réunion